

Lettre ouverte de Monsieur Maurice Sarazin
Président de l'association APPEL : <http://www.lappel.net/>

"La commission d'enquête publique, relative à la délivrance d'une troisième autorisation d'exploiter à l'incinérateur OCREAL de Lunel-Viel, vient de rendre ses conclusions.

Elles sont favorables à cette troisième autorisation d'exploiter. Aucune réserve formelle n'est présentée, sauf des recommandations curieuses du genre : "Mise en place d'un troisième four de façon à diminuer le coût de la tonne incinérée".

Au demeurant, la dénonciation par l'APPEL des nombreux avantages injustifiés accordés par le Syndicat "Entre Pic & étang" à son délégataire, notamment au travers des clauses financières du contrat de Délégation de Service Public et de ses nombreux avenants (12 à notre connaissance) a été écartée au motif que 13 années se sont écoulées et qu'il est trop tard pour revenir sur ce contrat.

Par ailleurs, une lettre circonstanciée, recommandée avec AR, adressée le 9 mai 2012 au Maire de Lansargues et à son Conseil Municipal pour dénoncer tous ces avantages injustifiés est à ce jour sans réponse. Bien que ladite lettre ait été adressée également au Syndicat, aux 88 communes adhérentes du Syndicat, à la DREAL et au Préfet, personne ne se manifeste.

Donc les citoyens usagers sont victimes de la cupidité d'OCREAL, facilité par le Syndicat et ceci dans l'indifférence générale des élus et des pouvoirs publics. Tondre la laine sur le dos des citoyens au profit des multinationales prestataires de services publics, semble bien être le sport favori de ceux que les citoyens ont portés au pouvoir, notamment pour préserver leur santé et leur finances !

Votons donc en conséquence à ces élections législatives en cours, c'est le seul pouvoir qui nous reste.

Cordialement,

Maurice SARAZIN,

Président de l'APPEL : <http://www.lappel.net/>